

B'nai Brith Canada's Policy for Combating Antisemitism in Schools (PCAS)

Policy Recommendations for Implementation at All Elementary and Secondary Schools and Education Boards in Canada

Introduction: Recent Incidents and the Need for Proactive Measures

In recent years, there has been a troubling rise in antisemitic incidents in schools, including hate speech, vandalism, bullying, and protests that incite hatred against the Jewish community. These incidents highlight the urgent need for school boards to adopt proactive, equity-focused measures to prevent antisemitism, protect Jewish students, and promote a culture of respect, diversity, and inclusion.

The policy articulated below is not just a protective measure against antisemitism, but also a proactive stance against disinformation, historical revisionism, and the ongoing impacts of colonialism. Its adoption represents a commitment to upholding the values of truth, justice, and equity for all members of the school community. Moreover, it is paramount that students learn that antisemitism or hatred of any kind is unacceptable in their foundational school years.

Section 1: Purpose and Scope

1.1 Purpose

This policy aims to enhance the protection and inclusion of Jewish students within the school board's existing Anti-Racism and Anti-Hate frameworks. Its purpose is to ensure that the school environment is free from antisemitism and to provide Jewish students with support in expressing their cultural, religious, and historical identity. The policy aligns with the school board's commitment to creating a welcoming and safe learning environment for all students, and fostering an equitable, inclusive, and diverse community.

1.2 Scope

This policy applies to all members of the school community, including students, educators, staff, administrators, and affiliated organizations. It covers all school board-related activities, both on and off school grounds, and in digital environments under the purview of the school board.

1.3 Recognition of Jewish Identity

The school board acknowledges that Jewish identity is multifaceted, encompassing ethnicity, culture, and religion. Jewish people constitute an ethnic group with a shared heritage, history, and cultural practices that have evolved over millennia. This policy commits to safeguarding the rights of Jewish members of the school community to fully participate without discrimination, bias, or exclusion.

Section 2: Historical Context and Rationale

2.1 Historical Precedent for Protecting Jewish Identity

Historically, Jewish communities have faced systemic persecution, discrimination, and violence rooted in antisemitism. This policy responds to the ongoing threats that Jewish students face, exacerbated by historical

and contemporary forms of antisemitism, underscoring the need for proactive measures to create an inclusive and safe environment.

2.2 Intersection with Broader EDI Efforts

Antisemitism intersects with other forms of discrimination, such as racism, xenophobia, and religious intolerance. Addressing antisemitism within the school board's anti-racism policies as well as its diversity and inclusion frameworks strengthens the board's broader efforts to combat all forms of oppression and supports the creation of an inclusive environment for all marginalized groups.

Section 3: Definition of Antisemitism

3.1 General Definition

Antisemitism is a form of racism and discrimination that manifests as hostility to, prejudice towards, or discrimination against Jewish individuals, communities, or institutions. Antisemitism may take the form of rhetorical and physical expressions of hatred towards Jews. It may be directed toward Jewish or non-Jewish individuals and/or their property. It includes, but is not expressly limited to, acts of violence, aggression, and hateful speech and dissemination. Antisemitic rhetoric may utilize the blood libel, historical antisemitic tropes, as well as more insidious forms of hate, including the denial of Jewish identity, of atrocities and crimes perpetrated against the Jewish people, of Jewish indigeneity to their ancestral homeland, and of the right of Jewish people to self-determination in their ancestral homeland.

3.2 Detailed Definitions of Key Terms

3.2.1 Hostility or Prejudice Against Jewish People

Antisemitic acts include any actions, statements, or expressions that target individuals or groups based on their Jewish identity.

Such acts are designed to intimidate, harm, exclude, or marginalize Jewish individuals or institutions. Examples include, but are not limited to:

- **Verbal Harassment:** Use of derogatory language, slurs, or insults targeting Jewish individuals.
- **Physical Harassment:** Acts of violence or threats and intimidation directed at Jewish students or community members.
- **Psychological Harassment:** Coercion or intimidation aimed at Jewish individuals due to their identity, creating a hostile and non-inclusive environment.

3.2.2 Denial of Jewish Self-Determination in Their Ancestral Homeland

The Jewish people have, for over 3,000 years, maintained an unbroken and indigenous connection to their ancestral homeland. Denying this connection is a manifestation of antisemitism. This includes:

- **Rejection of the Right of Jewish Persons to Self-Determination in Their Ancestral Homeland:** Opposing Jewish self-determination based solely on their identity, which seeks to undermine their legitimate presence in their homeland.
- **Discriminatory Double Standards:** Applying unjust standards to Jewish self-determination that are not applied to other indigenous groups, perpetuating systemic inequality and exclusion.
- **Historical Erasure and Revisionism:** Denying or distorting the Jewish connection to their homeland or falsely claiming that any other group has legitimate claims to indigeneity in the land. Such claims are false, as Jewish people are the original and continuous indigenous people of their ancestral homeland. Claims to the contrary perpetuate colonial narratives that undermine Jewish indigeneity and contribute to systemic oppression.

3.2.3 Opposition to Jewish Self-Determination as Antisemitism

While legitimate criticism of the State of Israel is permissible within the scope of free and inclusive discourse, opposition to Jewish self-determination that denies Jews the same rights afforded to other nations constitutes antisemitism. This includes:

- **Demonization and Delegitimization:** Portraying Jewish presence in their ancestral homeland as inherently evil or illegitimate, which marginalizes Jewish identity and perpetuates exclusion.
- **Colonial Narratives:** Claiming indigeneity to the Jewish homeland by groups with a history of conquest is historically inaccurate and contributes to the systemic erasure of Jewish identity.

3.2.4 Opposition to Zionism as Antisemitism

Zionism is a central element of Jewish identity, encompassing religious, cultural, and historical ties, and recognizes the right of return of the Jewish people to their ancestral homeland. The connection between Jews and their ancestral homeland is deeply rooted in history, culture, and religion, spanning over 3,000 years. The yearning to return to this land has been a cornerstone of Jewish communal life since ancient times, embedded in Jewish prayer, ritual, literature, and culture.

Opposition to Zionism, when it denies the Jewish people's right to a homeland, constitutes antisemitism. This includes:

- **Denying Zionism's Legitimacy:** Opposition to Zionism that rejects the Jewish people's right to self-determination in their ancestral homeland is inherently antisemitic, as it seeks to delegitimize their historical and cultural ties to the land.
- **Equating Zionism with Racism:** The false equation of Zionism with racism is antisemitic, as it undermines the Jewish people's right to self-determination and ignores the unique historical context of Zionism.
- **Dismissing Jewish Yearnings:** Dismissing or trivializing the ancient Jewish yearning to return to their homeland, a core tenant of the Jewish system of beliefs expressed through Zionism, is a denial of a fundamental aspect of Jewish identity and is therefore antisemitic.

3.2.5 Stereotypes and Dehumanization

Antisemitism also manifests through harmful stereotypes and dehumanizing rhetoric against Jewish individuals and communities. These harmful representations perpetuate prejudice and justify discrimination, contributing to a non-inclusive environment. Examples include:

- **Stereotyping:** Propagating harmful stereotypes, such as those suggesting Jewish control over financial systems or global politics.
- **Dehumanization:** Depicting Jewish people as less than human or as threats to society.
- **Conspiracy Theories:** Promoting narratives that accuse Jews of controlling global events, rooted in antisemitic tropes that foster exclusion and marginalization.

3.2.6 Denial and Distortion of the Holocaust and Other Atrocities Committed Against the Jewish People

Holocaust denial and distortion seek to minimize, trivialize, or deny the atrocities committed against the Jewish people. This includes:

- **Denial and Distortion of the Holocaust:** Refusing to acknowledge the Holocaust as a historical fact, manipulating facts to downplay its scope or significance or the suffering of Jewish people.

- **Denial of Other Atrocities Committed Against the Jewish People:** Refusing to acknowledge atrocities committed against the Jewish people as a historical fact, manipulating facts to downplay the scope or significance of the suffering of Jewish people.

3.2.7 Religious Antisemitism

Religious antisemitism involves hostility or discrimination against Jewish people based on their religious beliefs. This includes:

- **Desecration of Jewish Religious Symbols:** Acts such as vandalizing synagogues, cemeteries, or other Jewish religious sites.
- **Discrimination Based on Religious Practices:** Mocking or disparaging Jewish religious practices.
- **Forcing Religious Conformity:** Pressuring Jewish individuals to abandon their religious practices or convert to another religion, which undermines their religious autonomy and inclusivity.

3.2.8 Contemporary Disinformation and Antisemitism

Antisemitism in the modern context often involves the spread of disinformation aimed at delegitimizing Jewish history and identity. This includes:

- **Distorting Historical Narratives:** Promoting false historical narratives that erase or diminish the Jewish connection to their ancestral homeland.
- **Cultural Appropriation and Identity Theft:** Attempts by non-Jewish groups, particularly those with colonial histories, to appropriate Jewish cultural symbols, narratives, or history, presenting them as their own to undermine Jewish claims to indigeneity.
- **Holding Jewish People Responsible for the Actions of a Foreign State:** Blaming the Jewish people as a collective for the actions of the Jewish state.
- **Undue Criticism of the State of Israel:** Holding the State of Israel to a standard not expected of other nation-states.

Section 4: Antisemitism as a Form of Colonial Oppression

4.1 Antisemitism and Colonialism

Antisemitism is a form of colonial oppression historically used to marginalize and oppress Jewish people. This policy is anti-colonial in nature, rejecting the narratives that erase Jewish indigeneity and perpetuate systemic inequalities.

4.2 Rejection of Revisionist Claims of Indigeneity

This policy opposes any claims that seek to revise historical facts by denying or undermining the Jewish people's indigenous status and their right to self-determination in their ancestral homeland. Such claims often stem from or support colonialist ideologies that seek to delegitimize Jewish sovereignty and distort the historical and cultural realities of the region. These narratives, which seek to establish alternative claims of indigeneity while erasing Jewish ties to their homeland, are inherently racist and antisemitic.

4.3 Affirmation of Indigenous Rights

Recognizing the Jewish people as the indigenous inhabitants of their ancestral homeland, this policy aligns with global anti-colonial movements advocating for indigenous rights and equity. Any attempt to displace or diminish Jewish self-determination is viewed as a continuation of colonial oppression and is therefore incompatible with principles of equity, diversity, and inclusion.

4.4 Antisemitism as a Legacy of Colonialism

Antisemitism continues to impact Jewish communities as a legacy of colonialism. This policy asserts that combating antisemitism is essential to decolonizing historical narratives and contemporary attitudes that marginalize Jewish people and perpetuate inequality. Support for movements or ideologies that seek to replace or negate Jewish sovereignty over their ancestral homeland is seen as an endorsement of colonial, racist, and antisemitic narratives.

4.5 Disinformation as a Tool of Colonial Oppression

Modern antisemitism often employs disinformation to perpetuate colonial oppression. This policy addresses the need to counteract disinformation that seeks to rewrite history, delegitimize Jewish claims, and undermine the rights of Jewish people.

Section 5: Prohibition of Antisemitism in School Activities

5.1 School Events and Protests

The school board prohibits events that platform antisemitic content, as well as any other form of hate speech or intolerance, including those that:

- **Support Antisemitic Movements:** Advocate for the destruction, displacement, or delegitimization of the Jewish people and/or their ancestral homeland. This includes groups or movements that attempt to justify antisemitism by framing it as part of broader social justice or anti-oppression narratives. Schools must be vigilant in recognizing when claims of fighting oppression are used as a shield for antisemitic rhetoric or actions.
- **Endorse Antisemitic Entities:** Express support for entities that engage in antisemitism, including those calling for the destruction of the Jewish people and/or their ancestral homeland. Schools must ensure that no platform is given to groups that promote antisemitic rhetoric under the guise of advocating for any political or social cause.
- **Promote Violence or Hate:** Incite hatred or violence against Jewish people. This includes protests or events that attempt to normalize antisemitism by disguising it as legitimate political discourse or solidarity with other marginalized groups. Schools must ensure that all events are focused on fostering inclusivity and are free from rhetoric that fosters hatred toward any community, especially the Jewish people.
- **Misuse of Oppression Narratives to Justify Antisemitism:** Schools must ensure that no group is allowed to misuse narratives of oppression or discrimination to deflect attention from antisemitic speech or actions. Such claims, when used to shield antisemitism, undermine the school's commitment to equity, diversity, and inclusion for all communities, including Jewish students.

The school board is responsible for ensuring that all events, protests, and demonstrations align with its broader commitments to equity, inclusivity, and the elimination of all forms of hate. This includes recognizing when political or social discourse is being used as a cover for antisemitism and taking proactive measures to prevent such events from taking place.

Section 6: Implementation and Educational Initiatives

6.1 Educational Programs on Antisemitism and Jewish History

The school board will implement mandatory educational programs to inform students, teachers, faculty, and staff about antisemitism, Jewish history, and the dangers of disinformation. These programs will include mandatory education for staff members, as well as workshops, seminars, and curriculum integration.

6.2 Monitoring and Reporting Mechanisms

The school board will establish clear monitoring and reporting mechanisms to track incidents of antisemitism.

This includes:

- **Anonymous Reporting Tools:** Providing students and staff with secure, anonymous ways to report antisemitic incidents.
- **Data Collection and Analysis:** Regularly collecting and analyzing data on reported incidents to identify trends and inform policy adjustments.
- **Annual Reports:** Publishing and making publicly available annual reports on the state of antisemitism in schools, including actions taken and progress made in combating it.

Section 7: Conclusion

By adopting this comprehensive policy, the school board affirms its commitment to combating antisemitism as both a form of prejudice and a legacy of colonial oppression. The policy protects Jewish students' rights and affirms their identity as the indigenous people of their ancestral homeland. It also aligns with broader anti-racism, diversity and inclusion goals, supporting the rights of all indigenous peoples and ensuring the maintenance of a school climate that is conducive to the success and well-being of all students.

Politique pour lutter contre l'antisémitisme dans les écoles (PLCAE)

Recommandations de politiques pour une mise en œuvre dans toutes les écoles primaires et secondaires et commissions scolaires canadiennes

Introduction : incidents récents et besoin de mesures proactives

Ces dernières années, il y a eu une montée inquiétante d'incidents antisémites dans les écoles, y compris des discours haineux, du vandalisme, de l'intimidation et des manifestations qui incitent à la haine contre la communauté juive. Ces incidents soulignent la nécessité urgente pour les commissions scolaires d'adopter des mesures proactives et axées sur l'équité afin de prévenir l'antisémitisme, de protéger les élèves juifs et de promouvoir une culture de respect, de diversité et d'inclusion.

La politique énoncée ci-dessous n'est pas seulement une mesure de protection contre l'antisémitisme, mais aussi une position proactive contre la désinformation, le révisionnisme historique et les effets persistants du colonialisme. Son adoption représente un engagement à défendre les valeurs de vérité, de justice et d'équité pour tous les membres de la communauté scolaire. De plus, il est primordial que les élèves apprennent que l'antisémitisme ou la haine de toute forme sont inacceptables au cours de leurs premières années d'école.

Section 1 : objectif et champ d'application

1.1 Objectif

Cette politique vise à renforcer la protection et l'inclusion des élèves juifs dans les cadres existants de lutte contre le racisme et la haine de la commission scolaire. Elle a pour but de veiller à ce que le milieu scolaire soit dépourvu d'antisémitisme et de fournir aux élèves juifs un soutien dans l'expression de leur identité culturelle, religieuse et historique. Cette politique est conforme à l'engagement de la commission scolaire de créer un environnement d'apprentissage accueillant et sécuritaire pour tous les élèves, et de favoriser une communauté équitable, inclusive et diversifiée.

1.2 Champ d'application

Cette politique s'applique à tous les membres de la communauté scolaire, y compris les élèves, les éducateurs, le personnel, les administrateurs et les organisations affiliées. Elle couvre toutes les activités liées à la commission scolaire, tant dans l'enceinte de l'école qu'en dehors, et dans les environnements numériques relevant de la compétence de la commission scolaire.

1.3 La reconnaissance de l'identité juive

La commission scolaire reconnaît que l'identité juive est multiforme et englobe l'ethnicité, la culture et la religion. Le peuple juif constitue un groupe ethnique qui partage un héritage, une histoire et des pratiques culturelles qui ont évolué au cours des millénaires. Cette politique s'engage à sauvegarder les droits des membres juifs de la communauté scolaire à participer pleinement sans discrimination, préjugé ou exclusion.

Section 2 : contexte historique et justification

2.1 Précédent historique pour la protection de l'identité juive

Historiquement, les communautés juives ont été confrontées à une persécution, une discrimination et une violence systémiques enracinées dans l'antisémitisme. Cette politique répond aux menaces permanentes auxquelles sont confrontés les étudiants juifs, exacerbées par les formes historiques et contemporaines d'antisémitisme, soulignant la nécessité de mesures proactives pour créer un environnement inclusif et sécuritaire.

2.2 L'intersection avec les efforts d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) plus larges

L'antisémitisme recoupe d'autres formes de discrimination, telles que le racisme, la xénophobie et l'intolérance religieuse. La prise en compte de l'antisémitisme dans les politiques antiracistes et dans les cadres de diversité et d'inclusion de la commission scolaire renforce les efforts plus larges de celle-ci pour lutter contre toutes les formes d'oppression et soutient la création d'un environnement inclusif pour tous les groupes marginalisés.

Section 3 : définition de l'antisémitisme

3.1 Définition générale

L'antisémitisme est une forme de racisme et de discrimination qui se manifeste par une hostilité, des préjugés ou une discrimination envers les individus, les communautés ou les institutions juifs. L'antisémitisme peut prendre la forme d'expressions rhétoriques et physiques de haine envers les Juifs. Cette haine peut être dirigée contre des personnes juives ou non juives et/ou contre leurs biens. Cela inclut, sans s'y limiter expressément, les actes de violence, les agressions, les discours haineux et la diffusion de la haine. La rhétorique antisémite peut utiliser l'accusation de meurtre rituel, les tropes antisémites historiques, ainsi que des formes plus insidieuses de haine, y compris la négation de l'identité juive, des atrocités et des crimes perpétrés contre le peuple juif, de l'indigénat juif dans sa terre ancestrale et du droit du peuple juif à l'autodétermination dans sa patrie ancestrale.

3.2 Définitions détaillées des termes clés

3.2.1 L'hostilité ou les préjugés contre les Juifs

Les actes antisémites comprennent toute action, déclaration ou expression visant des individus ou des groupes en fonction de leur identité juive.

Ces actes sont destinés à intimider, blesser, exclure ou marginaliser des personnes ou des institutions juives. Les exemples incluent, mais ne sont pas limités à :

- **Le harcèlement verbal** : utilisation de langage dérogatoire, d'insultes ou de propos injurieux envers des individus juifs.
- **Le harcèlement physique** : actes de violence ou menaces et intimidations à l'encontre des étudiants ou membres de la communauté juive.
- **Le harcèlement psychologique** : coercition ou intimidation visant des individus juifs en raison de leur identité, créant un environnement hostile et non inclusif.

3.2.2 Le déni de l'autodétermination juive dans leur terre ancestrale

Depuis plus de 3 000 ans, le peuple juif entretient un lien ininterrompu et autochtone avec leur terre ancestrale. Nier ce lien est une manifestation d'antisémitisme. Cela inclut :

- **Le rejet du droit à l'autodétermination des Juifs dans leur terre ancestrale** : s'opposer à l'autodétermination juive uniquement en raison de leur identité, ce qui vise à saper leur présence légitime dans leur terre ancestrale.
- **Les normes discriminatoires** : appliquer des normes injustes à l'autodétermination juive qui ne sont pas appliquées à d'autres groupes indigènes, ce qui perpétue des inégalités systémiques et l'exclusion.

- **L'effacement et le révisionnisme historique** : nier ou déformer le lien des Juifs avec leur patrie ou prétendre à tort que tout autre groupe a des revendications légitimes d'indigénat sur cette terre. Ces affirmations sont fausses, car le peuple juif est le peuple indigène originel et continu de sa terre ancestrale. Les affirmations contraires perpétuent des récits coloniaux qui sapent l'indigénité juive et contribuent à l'oppression systémique.

3.2.3 L'opposition à l'autodétermination juive comme antisémitisme

Bien que la critique légitime de l'État d'Israël soit permise dans le cadre d'un discours libre et inclusif, l'opposition à l'autodétermination juive qui nie aux juifs les mêmes droits accordés à d'autres nations constitue une forme d'antisémitisme. Cela inclut :

- **La démonisation et délégitimation** : présenter la présence des Juifs sur leur terre ancestrale comme fondamentalement maléfique ou illégitime, ce qui a pour effet de marginaliser l'identité juive et de perpétuer l'exclusion.
- **Les récits coloniaux** : revendiquer l'indigénité de la terre juive par des groupes ayant une histoire de conquête est historiquement inexact et contribue à l'effacement systémique de l'identité juive.

3.2.4 L'opposition au sionisme en tant qu'antisémitisme

Le sionisme est un élément central de l'identité juive, englobant des liens religieux, culturels et historiques, et reconnaissant le droit au retour du peuple juif sur sa terre ancestrale. Le lien entre les Juifs et leur patrie ancestrale est profondément enraciné dans l'histoire, la culture et la religion, depuis plus de 3 000 ans. Le désir ardent de retourner sur cette terre est une pierre angulaire de la vie communautaire juive depuis l'Antiquité, ancrée dans la prière, les rituels, la littérature et la culture juives.

L'opposition au sionisme, lorsqu'elle nie le droit du peuple juif à une patrie, constitue de l'antisémitisme. Cela inclut :

- **Nier la légitimité du sionisme** : l'opposition au sionisme qui rejette le droit du peuple juif à l'autodétermination dans sa patrie ancestrale est intrinsèquement antisémite, car elle cherche à délégitimer ses liens historiques et culturels avec le territoire.
- **Associer le sionisme au racisme** : l'assimilation erronée du sionisme au racisme est antisémite, car elle porte atteinte au droit du peuple juif à l'autodétermination et ignore le contexte historique unique du sionisme.
- **Rejeter les aspirations juives** : le fait d'ignorer ou de banaliser l'ancienne aspiration des Juifs à retourner dans leur patrie, un principe fondamental du système de croyances juives exprimé par le sionisme, constitue un déni d'un aspect fondamental de l'identité juive et est donc antisémite.

3.2.5 Les stéréotypes et la déshumanisation

L'antisémitisme se manifeste également par des stéréotypes néfastes et une rhétorique déshumanisante à l'encontre des personnes et des communautés juives. Ces représentations négatives perpétuent les préjugés et justifient la discrimination, contribuant ainsi à un environnement non inclusif. En voici quelques exemples :

- **Les stéréotypes** : propager des stéréotypes dangereux, tels que ceux qui suggèrent que les juifs contrôlent les systèmes financiers ou la politique mondiale.
- **La déshumanisation** : présenter le peuple juif comme étant moins qu'humain ou comme une menace pour la société.
- **Les théories du complot** : promouvoir des récits qui accusent les Juifs de contrôler les événements mondiaux, enracinés dans des tropes antisémites qui favorisent l'exclusion et la marginalisation.

3.2.6 La négation et la déformation de l'Holocauste et d'autres atrocités commises contre le peuple juif

Le négationnisme et la déformation de l'Holocauste visent à minimiser, à banaliser ou à nier les atrocités commises à l'encontre du peuple juif. Il s'agit notamment de :

- **Le négationnisme et la déformation de l'Holocauste** : refuser de reconnaître l'Holocauste comme un fait historique, manipuler les faits pour en minimiser la portée ou l'importance ou les souffrances du peuple juif.
- **La négation d'autres atrocités commises contre le peuple juif** : refuser de reconnaître les atrocités commises contre le peuple juif comme un fait historique, manipuler les faits pour minimiser la portée ou l'importance des souffrances du peuple juif.

3.2.7 L'antisémitisme religieux

L'antisémitisme religieux implique une hostilité ou une discrimination à l'encontre des personnes juives sur la base de leurs croyances religieuses. Cela inclut :

- **La profanation de symboles religieux juifs** : actes tels que le vandalisme de synagogues, de cimetières ou d'autres sites religieux juifs.
- **La discrimination fondée sur les pratiques religieuses** : se moquer des pratiques religieuses juives ou les dénigrer.
- **Contraindre à la conformité religieuse** : faire pression sur les juifs pour qu'ils abandonnent leurs pratiques religieuses ou se convertissent à une autre religion, ce qui porte atteinte à leur autonomie religieuse et à l'intégration.

3.2.8 Désinformation et antisémitisme contemporain

L'antisémitisme dans le contexte moderne implique souvent la diffusion de désinformation visant à délégitimer l'histoire et l'identité juives. Cela inclut :

- **La distorsion de récits historiques** : promouvoir de faux récits historiques qui effacent ou diminuent le lien des Juifs avec leur patrie ancestrale.
- **L'appropriation culturelle et le vol d'identité** : tentatives par des groupes non juifs, en particulier ceux qui ont une histoire coloniale, de s'approprier des symboles culturels, des récits ou l'histoire des Juifs, en les présentant comme les leurs afin de saper les revendications juives d'indigénité.
- **Tenir le peuple juif pour responsable des actions d'un État étranger** : blâmer le peuple juif en tant que collectivité pour les actions de l'État juif.
- **La critique excessive de l'État d'Israël** : tenir l'État d'Israël à une norme que l'on n'attend pas des autres États-nations.

Section 4 : l'antisémitisme en tant que forme d'oppression coloniale

4.1 L'antisémitisme et le colonialisme

L'antisémitisme est une forme d'oppression coloniale historiquement utilisée pour marginaliser et opprimer le peuple juif. Cette politique est de nature anticoloniale et rejette les récits qui effacent l'indigénité juive et perpétuent les inégalités systémiques.

4.2 Le rejet des revendications révisionnistes sur l'indigénité

Cette politique s'oppose à toute revendication visant à réviser les faits historiques en niant ou en sapant le statut d'autochtone du peuple juif et son droit à l'autodétermination sur sa terre ancestrale. Ces affirmations

découlent souvent d'idéologies colonialistes qui cherchent à délégitimer la souveraineté juive et à déformer les réalités historiques et culturelles de la région, ou les soutiennent. Ces narrations, qui cherchent à établir des revendications alternatives d'indigénité tout en effaçant les liens des Juifs avec leur patrie, sont intrinsèquement racistes et antisémites.

4.3 Affirmation des droits indigènes

Reconnaissant que le peuple juif est l'habitant indigène de sa patrie ancestrale, cette politique s'aligne sur les mouvements anticoloniaux mondiaux qui défendent les droits des indigènes et l'équité. Toute tentative de déplacer ou de réduire l'autodétermination juive est considérée comme une continuation de l'oppression coloniale et est donc incompatible avec les principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

4.4 L'antisémitisme, un héritage du colonialisme

L'antisémitisme continue d'affecter les communautés juives en tant qu'héritage du colonialisme. Cette politique affirme que la lutte contre l'antisémitisme est essentielle pour décoloniser les récits historiques et les attitudes contemporaines qui marginalisent le peuple juif et perpétuent l'inégalité. Le soutien aux mouvements ou aux idéologies qui cherchent à remplacer ou à nier la souveraineté des Juifs sur leur patrie ancestrale est considéré comme un soutien aux récits coloniaux, racistes et antisémites.

4.5 La désinformation comme outil d'oppression coloniale

L'antisémitisme moderne utilise souvent la désinformation pour perpétuer l'oppression coloniale. Cette politique répond à la nécessité de contrecarrer la désinformation qui cherche à réécrire l'histoire, à délégitimer les revendications juives et à saper les droits du peuple juif.

Section 5 : l'interdiction de l'antisémitisme dans les activités scolaires

5.1 Événements et manifestations à l'école

La commission scolaire interdit les événements à contenu antisémite, ainsi que toute autre forme d'incitation à la haine ou à l'intolérance, y compris ceux qui :

- **Soutiennent des mouvements antisémites** : prôner la destruction, le déplacement ou la délégitimation du peuple juif et/ou de sa patrie ancestrale. Cela inclut les groupes ou les mouvements qui tentent de justifier l'antisémitisme en le présentant comme faisant partie d'un récit plus large de justice sociale ou de lutte contre l'oppression. Les écoles doivent être vigilantes et savoir reconnaître les cas où la lutte contre l'oppression sert de bouclier à une rhétorique ou à des actions antisémites.
- **Appuient des entités antisémites** : exprimer leur soutien à des entités qui se livrent à l'antisémitisme, y compris celles qui appellent à la destruction du peuple juif et/ou de sa patrie ancestrale. Les écoles doivent s'assurer qu'aucune plateforme n'est donnée à des groupes qui promeuvent une rhétorique antisémite sous le couvert de la défense d'une cause politique ou sociale.
- **Promeuvent la violence ou la haine** : inciter à la haine ou à la violence contre le peuple juif. Cela inclut les manifestations ou événements qui tentent de normaliser l'antisémitisme en le déguisant en discours politique légitime ou en solidarité avec d'autres groupes marginalisés. Les écoles doivent veiller à ce que tous les événements soient axés sur la promotion de l'inclusion et soient dépourvus de toute rhétorique incitant à la haine envers toute communauté, en particulier le peuple juif.
- **Utilisent de façon abusive les récits d'oppression pour justifier l'antisémitisme** : les écoles doivent veiller à ce qu'aucun groupe ne soit autorisé à utiliser abusivement des récits d'oppression ou de discrimination pour détourner l'attention de discours ou d'actes antisémites. De telles affirmations,

lorsqu'elles sont utilisées pour protéger l'antisémitisme, sapent l'engagement de l'école en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion de toutes les communautés, y compris les étudiants juifs.

La commission scolaire doit veiller à ce que tous les événements, protestations et manifestations soient conformes à ses engagements généraux en matière d'équité, d'inclusion et d'élimination de toutes les formes de haine. Il s'agit notamment de reconnaître les cas où le discours politique ou social sert de couverture à l'antisémitisme et de prendre des mesures proactives pour empêcher que de tels événements n'aient lieu.

Section 6 : la mise en œuvre et les initiatives éducatives

6.1 Programmes éducatifs sur l'antisémitisme et l'histoire juive

La commission scolaire mettra en œuvre des programmes éducatifs obligatoires pour informer les élèves, les enseignants, les professeurs et le personnel sur l'antisémitisme, l'histoire juive et les dangers de la désinformation. Ces programmes comprendront une formation obligatoire pour les membres du personnel, ainsi que des ateliers, des séminaires et l'intégration des programmes scolaires.

6.2 Mécanismes de suivi et de rapport

La commission scolaire établira des mécanismes clairs de surveillance et de rapport pour suivre les incidents d'antisémitisme. Cela inclut :

- **Des outils de signalement anonymes** : fournir aux étudiants et au personnel des moyens sûrs et anonymes de signaler les incidents antisémites.
- **La collecte et l'analyse des données** : recueillir et analyser régulièrement des données sur les incidents signalés afin d'identifier les tendances et d'adapter les politiques en conséquence.
- **Des rapports annuels** : publier et mettre à la disposition du public des rapports annuels sur la situation de l'antisémitisme dans les écoles, y compris les actions entreprises et les progrès réalisés dans la lutte contre l'antisémitisme.

Section 7 : conclusion

En adoptant cette politique globale, la commission scolaire affirme son engagement à combattre l'antisémitisme, qui est à la fois une forme de préjugé et un héritage de l'oppression coloniale. Cette politique protège les droits des élèves juifs et affirme leur identité en tant que peuple indigène de leur terre ancestrale. Elle s'aligne également sur les objectifs plus larges de lutte contre le racisme, de diversité et d'inclusion, en soutenant les droits de tous les peuples indigènes et en garantissant le maintien d'un climat scolaire propice à la réussite et au bien-être de tous les élèves.